



LES COMPÉTENCES DE SAINT-FLOUR COMMUNAUTÉ

Les compétences de Saint-Flour Communauté ont été définies par délibérations du conseil communautaire en date du 29 novembre 2018.

Un arrêté préfectoral portant harmonisation des compétences facultatives de Saint-Flour Communauté est venu confirmer la délibération prise au titre des compétences facultatives.

Les documents sont téléchargeables ci-dessous :

[> Reconnaissance de l'intérêt communautaire des compétences \(pdf\)](#)

[> Adoption des compétences facultatives \(pdf\)](#)

[> Arrêté préfectoral portant harmonisation des compétences facultatives \(pdf\)](#)